

Récépissé de dépôt d'une demande de Certificat d'Urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Certificat d'Urbanisme. Le délai d'instruction de votre dossier est de

- 1 Mois pour un certificat d'Urbanisme de type A d'Information
- 2 Mois pour un certificat d'Urbanisme de type B Opérationnel

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...) ;
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un Certificat d'Urbanisme tacite**

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme : **CU 57 465 2500044**

déposée à la mairie le **13/11/2025**

Demandeur : **LVB SAS LVB ADAM Anthony**

Adresse : **54 bis RUE DES MESANGES
57860 MONTOIS LA MONTAGNE**

Projet : **la demande de certificat d'urbanisme opérationnel, porte sur la réalisation d'une division verticale en deux, d'une maison d'habitation existante et de valider la possibilité de viabiliser et de raccorder aux différents réseaux (électricité, eau et assainissement) le lot 2 = maison à créer.**

La création du lot d'habitation repéré lot 2, résultant de la division en 2 de la maison existante, nécessite la réalisation d'un accès depuis la voirie, pour accéder à celle-ci en véhicule, ce qui induit la création d'un bateau et la modification de l'usoir existant. (cf illustration du projet sur le document CU3)

Terrain : **11 ROUTE DE KEDANGE
57940 METZERVISSE**

Parcelle(s) : **03 0025**

1) le maire ou le Préfet en délivre certificat sur simple demande.

Mairie de METZERVISSE

Monsieur Pierre HEINE

Maire de et à

57940 METZERVISSE

Délais et voies de recours : Le Certificat d'Urbanisme a une validité de 18 mois à compter de la décision. Il peut être prorogé conformément aux dispositions de l'art R 410-17 du Code de l'Urbanisme.

